

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITÉ ET DES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT ET LA NATURE

Arrêté du 14 octobre 2025 modifiant l'arrêté du 29 novembre 2001 fixant la liste des emplois ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

NOR : TECK2528522A

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, la ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, le ministre des transports et le ministre de la ville et du logement,

Vu le décret n° 2001-1129 du 29 novembre 2001 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire au titre de la mise en œuvre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2001 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire au titre de la mise en œuvre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2001 modifié fixant la liste des emplois ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la politique de la ville à certains personnels du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'annexe de l'arrêté du 29 novembre 2001 susvisé fixant la liste des emplois ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la politique de la ville est remplacée pour ce qui concerne la répartition de l'enveloppe de la direction départementale des territoires du Haut-Rhin, par les dispositions de l'annexe au présent arrêté, prenant effet à la date de signature du présent acte.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 14 octobre 2025.

*La ministre de la transition écologique, de la biodiversité
et des négociations internationales sur le climat et la nature,*

Pour la ministre et par délégation :

*Le sous-directeur du pilotage
des rémunérations, des effectifs
et de la masse salariale,*

J.-E. BEYSSIER

*La ministre de l'aménagement du territoire
et de la décentralisation,*

Pour la ministre et par délégation :

*Le sous-directeur du pilotage
des rémunérations, des effectifs
et de la masse salariale,*

J.-E. BEYSSIER

*Le ministre des transports,
Pour le ministre et par délégation :*

*Le sous-directeur du pilotage
des rémunérations, des effectifs
et de la masse salariale,*

J.-E. BEYSSIER

Le ministre de la ville et du logement,
Pour le ministre et par délégation :
*Le sous-directeur du pilotage
des rémunérations, des effectifs
et de la masse salariale,*
J.-E. BEYSSIER

ANNEXE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU HAUT-RHIN

Fonction exercée	Niveau de qualification de l'emploi	Nombre d'emplois	Nombre de points (IM) par emploi
Chef du service habitat et bâtiment durables - Service habitat et bâtiment durables	A	1	35
Adjoint au chef du bureau renouvellement urbain et logement social - Bureau renouvellement urbain et logement social - Service habitat et bâtiment durables	B	1	25
Chargé d'études stratégies territoriales de l'habitat - Référent SRU - Bureau stratégies territoriales de l'habitat - Service habitat et bâtiment durables	B	1	25